

REGIONALPS SA, MARTIGNY

Rapport de l'organe de révision sur les
comptes annuels au 31 décembre 2020

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
REGIONALPS SA, MARTIGNY

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de REGIONALPS SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financements et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Autre information

Les comptes annuels de la société REGIONALPS SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans son rapport daté du 31 mars 2020.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Fabian Stephan
Expert-réviseur agréé

Zurich, 13 avril 2021
FLU/FST/nmn

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Bilan

Montants en kCHF



RegionAlps SA		31.12.2020	31.12.2019	Delta	%
ACTIFS	Annexes	78,842	83,068	-4,226	-5%
ACTIFS CIRCULANTS		24,631	23,316	1,315	6%
Liquidités (y.c. Cashpool du group CFF)	6	20,955	20,171	784	4%
Créances résultant de prestations tiers		129	72	57	79%
Autres créances		99	9	90	1000%
Actif de régularisation		3,448	3,065	383	12%
ACTIFS IMMOBILISES		54,211	59,752	-5,541	-9%
Immobilisations corporelles	3	54,175	59,748	-5,573	-9%
Immobilisations financières		1	1	0	0%
Immobilisations en construction		35	3	32	1067%
PASSIFS		78,842	83,068	-4,226	-5%
DETTES A COURT TERME		7,156	8,797	-1,641	-19%
Dettes résultant de prestations tiers		245	479	-234	-49%
Dettes à court terme CFF		4,896	4,896	0	0%
Dettes à court terme auprès des pouvoirs publics	2	326	326	0	0%
Autres dettes à court terme		383	144	239	166%
Compte-courant TMR		0	360	-360	-100%
Passifs transitoires		1,144	2,582	-1,438	-56%
Provisions à court terme		162	9	153	1700%
DETTES A LONG TERME		58,760	61,267	-2,507	-4%
Dettes à long terme CFF		39,945	44,841	-4,896	-11%
Dettes à long terme auprès des pouvoirs publics	2	4,849	5,175	-326	-6%
Provisions à long terme		13,966	11,252	2,714	24%
FONDS PROPRES		12,926	13,004	-78	-1%
Capital-actions		6,650	6,650	0	0%
Réserves légales		84	66	18	27%
Réserve selon l'art. 36 LTV		6,270	5,078	1,192	23%
Résultat de l'exercice		-78	1,209	-1,287	-106%

Comptes de résultat

Montants en kCHF

Période du 1er janvier au 31 décembre



RegionAlps SA		2020	2019	Delta	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	Annexes	45,105	44,635	470	1%
Produits du trafic		15,538	16,910	-1,372	-8%
Indemnités des pouvoirs publics		27,646	25,642	2,004	8%
Produit de location de véhicules ferroviaires		204	222	-18	-8%
Produits accessoires *		344	308	36	12%
Autres produits		1,372	1,552	-180	-12%
CHARGES D'EXPLOITATION		44,016	42,138	1,878	4%
Charges de personnel	7	9,022	8,110	912	11%
Charges d'exploitation		2,809	3,122	-313	-10%
Charges de prestations ferroviaires		15,264	15,772	-508	-3%
Charges de véhicules **		11,311	9,537	1,774	19%
Amortissements		5,611	5,598	13	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)		1,089	2,497	-1,408	-56%
Charges financières		1,167	1,288	-121	-9%
RESULTAT ANNUEL (RA)		-78	1,209	-1,287	-106%

* y sont désormais récapitulées les recettes recouvrement (CHF 298k) auparavant sous "Produits du trafic"

** y.c. variation de la provision pour grandes révisions (CHF 2,714k)

Tableau de financement

Montants en kCHF

Période du 1er janvier au 31 décembre



RegionAlps SA	2020	2019
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	6,076	8,508
Bénéfices nets / (pertes nettes)	-78	1,209
Amortissements sur l'actif immobilisé	5,611	5,598
Variation des provisions	2,867	692
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	-39	11
Variation des autres actifs circulants (y.c. actifs transitoires)	-491	-335
Variation des dettes résultant d'achats et de prestation	-235	-518
Variation des dettes à court terme (y.c passifs transitoires)	-1,559	1,851
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-69	39
Investissements immobilisations corporelles	-69	39
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-5,222	-5,222
Dettes financières à court / long terme	-4,896	-4,896
Autres dettes à long terme	-326	-326
TOTAL DES VARIATIONS DE LIQUIDITES	784	3,325
Liquidités au début de l'exercice	20,171	16,846
Liquidités à la fin de l'exercice	20,955	20,171
Variation des liquidités	784	3,325

REGIONALPS SA, MARTIGNY

Annexes

1. Etablissement des comptes

Les présents comptes annuels ont été établis au 31 décembre 2020 conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations ainsi qu'aux dispositions fixées par l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

2. Dettes et actifs en garantie

	2020	2019
Dettes envers des institutions de prévoyances publiques		
Caisse de Pension CFF	0	0
Dettes à long terme auprès des pouvoirs publics		
Prêt remboursable de la Confédération selon de l'art. 56 Convention du 10.10.2001, avenant du 30.06.2009	2'926'772	3'105'965
Prêt remboursable du Canton selon de l'art. 56 (1) Convention du 10.10.2001, avenant du 30.06.2009	2'248'020	2'394'630
Actifs en garantie		
Rames DOMINO en faveur des CFF SA	42'003'320	46'692'454

3. Immobilisations corporelles

	NINA	DOMINO	Total
Valeurs d'acquisition			
Etat au 01.01.2020	21'396'308	86'958'107	108'354'415
Acquisitions *	37'586	0	37'586
Cessions	0	0	0
Etat au 31.12.2020	21'433'894	86'958'107	108'392'001
Amortissements cumulés			
Etat au 01.01.2020	-8'340'634	-40'265'653	-48'606'286
Amortissements de l'année **	-921'478	-4'689'135	-5'610'613
Etat au 31.12.2020	-9'262'111	-44'954'788	-54'216'899
Valeurs comptables nettes			
Etat au 01.01.2020	13'055'675	46'692'454	59'748'129
Etat au 31.12.2020	12'171'783	42'003'320	54'175'102

* Les acquisitions sont constituées de l'activation des prises électriques 230 V. dans les NINA (solde du projet REFIT).

** Une contribution selon la loi Lhand pour un montant de CHF 15'761.- diminue les amortissements des NINA.

4. Engagement de prévoyance

RegionAlps est affiliée à la Caisse de pensions CFF pour la prévoyance professionnelle. Ladite caisse assure environ 56'000 clientes et clients pour un taux d'assurés retraités de 44%. La Caisse de pensions CFF (CP CFF) a clôturé l'exercice écoulé avec un rendement de 3,9%. Elle a ainsi dépassé son propre benchmark de 0,2%. Ce résultat est réjouissant vu le contexte actuel. Les intérêts se situent toujours à un niveau très bas. Le Conseil de fondation a par conséquent décidé de réduire l'intérêt technique (taux d'évaluation) de 1,5% à désormais 1%.

REGIONALPS SA, MARTIGNY

Annexes

En 2019, une provision a été créée à cet effet. Ainsi, cette réduction n'a pas d'incidence sur le taux de couverture. Le taux de couverture au 31 décembre 2020 s'élève à 108,5% (année précédente 105,4%).

Les comptes annuels de RegionAlps ne comprennent aucune provision pour des engagements de prévoyance. Toutefois, un engagement de prévoyance de 630 MCHF (année précédente: 682 MCHF) figure au passif du bilan de CFF SA au 31 décembre 2020. RegionAlps bénéficie de cet engagement au même titre que les autres sociétés fondatrices affiliées. Cet engagement de prévoyance restera maintenu jusqu'à l'achèvement de l'assainissement durable de la Caisse de pensions CFF, qui implique la constitution d'une réserve pour fluctuation de valeurs.

5. Caisse du personnel

CFF SA tient une caisse du personnel. Les collaboratrices, les collaborateurs, les retraitées et retraités des CFF SA, des filiales ainsi que des fondations proches de l'entreprise peuvent y effectuer des placements, pour autant qu'ils soient garantis par ces filiales et fondations. Une obligation de garantie existe envers les collaboratrices, les collaborateurs, les retraitées et retraités de RegionAlps, égale aux placements et aux intérêts. Le montant total de l'obligation s'élève à CHF 281'938.35 au 31 décembre 2020 (année précédente : CHF 223'648.80).

6. Management des liquidités

A l'instar des autres sociétés-filles, RegionAlps fait partie intégrante du « Cashpool » des CFF. A ce titre, le management des liquidités intègre donc le principe de solidarité. Ainsi, la banque est autorisée à garantir ses créances avec les soldes des autres participants du « pool ». Les créances envers CFF représentent CHF 19'282'153 en date de clôture (année précédente CHF 18'834'481).

7. Charges de personnel

En 2020, RegionAlps voit son effectif moyen augmenté de près de 9 EPT par rapport à l'exercice précédent. Au 31 décembre 2020, 84 collaboratrices et collaborateurs (+4) étaient sous contrat avec la société.

8. Informations relatives à la réalisation d'une évaluation des risques

RegionAlps fait partie intégrante du management du risque mené par le groupe CFF. Afin d'identifier et d'évaluer les différents risques auxquels RegionAlps est confronté, une refonte complète de la gestion des risques avait été entreprise en 2019. Durant les revues de direction de 2019 et 2020, ainsi que face aux nouveaux défis liés à la crise sanitaire du Covid-19, les risques ont été réévalués et actualisés par les membres de la direction de RegionAlps. Par ailleurs, différents échanges ont été menés avec les autres sociétés-filles. Cette démarche a permis d'établir une actualisation des risques conforme à la situation actuelle ainsi que la définition de mesures ciblées et en adéquation avec une réduction systématique de ces risques. Ce processus s'inscrit dans le cadre de la politique de management du risque des CFF. Le Conseil d'administration a approuvé le management du risque ainsi que le système de contrôle interne de l'entreprise en date du 15 septembre 2020.

Annexes

9. Approbation des comptes annuels par l'Office fédéral des transports

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

10. Approbation des comptes annuels par le Conseil d'administration

Par ses séances du 26 février, respectivement 23 avril 2021, le Conseil d'administration a ratifié les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice.

11. Assurances de choses et assurances responsabilité civile

RegionAlps SA étant une société-fille des CFF dans laquelle la maison-mère détient directement ou indirectement au moins 50% des actions avec droit de vote, l'entreprise bénéficie ainsi de la pleine assurance des chemins de fer fédéraux suisses (CFF Assurances SA) pour l'exploitation des lignes concessionnées. L'indemnisation maximale s'élève à un maximum de 400 MCHF par événement, déduction faite de la franchise convenue (max. 20 kCHF).

Attribution de l'excédent

Montants en CHF



Réserves bloquées		au 01.01.2020
Réserves pour pertes futures selon art. 36 LTV		6,269,845
Réserve générale		84,112
Résultat net de l'exercice		au 31.12.2020
Résultat de l'offre TRV		-77,794
Réserves bloquées		après l'AG du 23/06/2021
Réserve pour pertes futures art. 36 LTV		6,192,051
Réserve générale		84,112